

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-06/2024

Date de convocation : 5 janvier 2024

Date d'affichage : 5 janvier 2024

Objet : Demande de subvention au titre du Plan départemental d'actions sécurité routière pour la réduction de la vitesse dans le village

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf janvier à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN

Procurations : Frédéric BERNE à Sébastien CARMET, Séverine CAPOGNA à Virginie TARDY

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu les dispositifs de subvention mis en place par l'Etat pour l'année 2024 au titre du PDASR,
Considérant que les travaux relatifs à la pose d'un radar pédagogique et des panneaux de signalisation de l'école (« Téo et Léa ») dans le village, dans le but de réduire la vitesse dans la traversée du bourg-centre et dont le coût prévisionnel s'élève à 3 308,52 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du PDASR 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'un radar pédagogique et la mise en place de panneaux de signalisation dans le village pour réduire la vitesse pour un montant de 3 308,52 € HT (*montant total des travaux avec la mise en place en complément de panneaux d'information : 5 154,68 €*)

SOLLICITE l'Etat au titre du PDASR conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Radar pédagogique	2 770,30 €	Subv Etat (PDASR)	2 646,82 €	80 %
Panneau école « Téo et Léa »	538,22 €	Autofinancement	661,70 €	20 %
Total	3 308,52 €	Total	3 308,52 €	100%

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 10 janvier 2024


Le Maire
Pierre COLOMB